

**DEPARTEMENT DU JURA**



**15 Rue des Tilleuls  
39240 ARINTHOD**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES  
PUBLICS  
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Exercice 2018

Communauté de Communes Petite Montagne  
15 Rue des Tilleuls  
39240 ARINTHOD

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2018, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'annexe VI du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 02 décembre 2013.

## Sommaire

GLOSSAIRE.....	4
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	5
I/ Caractérisation technique du service .....	5
1.1/ Organisation administrative du service .....	5
1.2/ Estimation de la population.....	6
1.4/ Prestations assurées dans le cadre du service.....	6
1.5/ Estimation du nombre d'habitants desservis par des réseaux de collecte des eaux usées .....	6
1.6/ Estimation du nombre d'abonnement .....	7
1.7/ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées et par système d'assainissement .....	7
1.8/ Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité) .....	8
1.9/ Volume facturé.....	8
<sup>1</sup> Certaines communes ou syndicat émettent des factures d'acompte et des factures de solde. Dans le nombre ci-dessus seulement les factures de solde sont comptabilisées.....	8
Si toutes les factures étaient comptabilisées le nombre serait de 3682.....	8
1.10/ Activité du service.....	8
1.11/ Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	9
1.12/ Caractéristiques du réseau de collecte.....	11
1.13 / Code SANDRE des ouvrages.....	14
II/ Tarification de l'assainissement collectif et recettes du service.....	16
2.1/ Composition de la commission assainissement .....	16
2.2/ Ordre du jour des commissions en 2018.....	16
2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur .....	17
2.4/ Montants de la redevance et des différentes participations.....	17
III/ Indicateurs de performance .....	19
3.1/ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées .....	19
3.2/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées .....	19
3.3/ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 .....	19
3.4/ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 .....	20
3.5/ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006.....	20
3.6/ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation .....	20
IV/ Financement des investissements .....	21
4.1/ Durée d'extinction de la dette de la collectivité et montants des annuités.....	21
4.2/ Montant des abandons de créances ou de versement à fond de solidarité selon état dressé par le trésorier et après poursuites règlementaires .....	21
V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	21

# INDICATEURS APPLICABLES EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## Indicateurs descriptifs des services :

D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte

D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>

## Indicateurs de performance :

P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.

P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.

P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU.

P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité.

## Indicateurs non renseignés car concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

P251.1 : Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.

P252.2 : Nombre de points noirs du réseau de collecte.

P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration

P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

P258.1 : Taux de réclamations

# GLOSSAIRE

Envoyé en préfecture le 07/03/2019

Reçu en préfecture le 07/03/2019

Affiché le



ID : 039-200012060-20190305-DEL\_9-AU

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO<sub>5</sub> (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours) ...

... correspond à la quantité d'oxygène consommé pendant un temps donné (5 jours) pour assurer l'oxydation des matières organiques biodégradables par les bactéries et micro-organismes.

DCO (Demande Chimique en Oxygène) ...

... quantifie l'oxygène nécessaire à l'oxydation (réaction chimique) de la majeure partie des composés et sels minéraux oxydables.

MES (Matières En Suspension) ...

... sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'œil nu : en troublant la limpidité de l'eau, elles limitent la pénétration de la lumière et gênent ainsi la photosynthèse, ce qui diminue la teneur en oxygène dissous et nuit au développement de la vie aquatique.

P<sub>t</sub> (Phosphore total) ...

... entraîne – s'il est en quantités importantes – une prolifération d'algues et de plantes aquatiques, pouvant aboutir à des phénomènes d'eutrophisation.

pH ...

... est une valeur exprimant l'acidité ou la basicité de l'eau.

NGL (azote global) ...

... est la somme des différentes formes de l'azote : l'azote organique (matière vivante en décomposition), l'azote ammoniacal, les nitrites et les nitrates.

la concentration en NH<sub>4</sub><sup>+</sup> (ion ammonium, seule forme de l'azote ammoniacal présente dans les rejets) ...

... résulte de la dégradation des matières organiques et est toxique pour les organismes.

tMS : tonne de matière sèche

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

# SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

## I/ Caractérisation technique du service

### 1.1/ Organisation administrative du service

Le service public d'assainissement non collectif regroupe 26 communes depuis le 01/01/2017.

ANDELOT-MORVAL,

LA BOISSIERE,

CEZIA,

CONDES,

GENOD,

MARIGNA-SUR-VALOUSE,

MONTLAINIA,

THOIRETTE COISIA,

VALZIN EN PETITE MONTAGNE,

ARINTHOD CHISSERIA,

BROISSIA,

CHARNOD,

CORNOD,

GIGNY-DUR-SURAN,

MONNETAY,

MONTREVEL,

VOSBLES VALFIN

VESCLES.

AROMAS,

CERNON,

CHEMILLA,

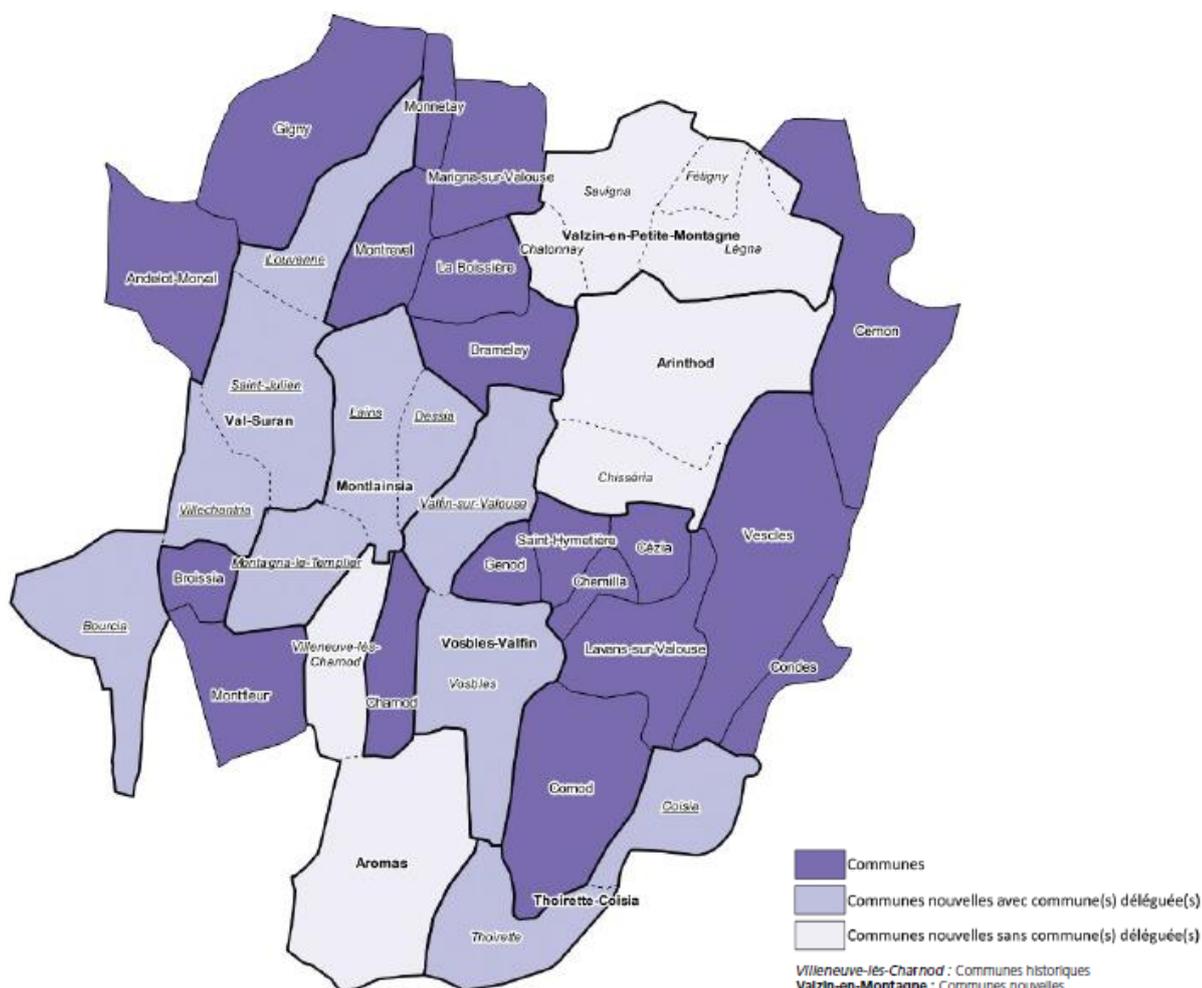
DRAMELAY,

LAVANS SUR-VALOUSE,

MONTFLEUR,

SAINT-HYMETIERE,

VAL SURAN,



Les 26 communes sont réparties en 95 villages, dont 60 sont en assainissement non collectif et 35 en assainissement collectif. Des habitations en assainissement non collectif sont présentes dans les villages en collectif.

## 1.2/ Estimation de la population

1.2.1/ sur le territoire de la communauté de communes

Population 2018 d'après fiche individuelle DGF :

COMMUNE	Population DGF	Rapport 2017-2018	COMMUNE	Population DGF	Rapport 2017-2018
ANDELOT-MORVAL	107	+ 0.93 %	LA BOISSIERE	80	-1.25 %
ARINTHOD	1226	+3.74 %	LAVANS-SUR-VALOUISE	178	+1.69%
AROMAS	713	+1.12 %	MARIGNA-SUR-VALOUISE	146	+ 0 %
BROISSIA	80	+3.75 %	MONNETAY	32	-3.13 %
CERNON	314	+1.59 %	MONTLAINIA	319	+0.94 %
CEZIA	77	+3.90 %	MONTFLEUR	246	+0.81 %
CHARNOD	54	-1.85 %	MONTREVEL	122	-0.82%
CHEMILLA	122	-0.82 %	SAINT-HYMETIERE	114	+0 %
CONDES	135	-1.48 %	THOIRETTE - COISIA	958	-0.52 %
CORNOD	282	-1.77 %	VESCLES	214	-2.80 %
DRAMELAY	37	-2.70 %	VAL SURAN	943	-1.70 %
GENOD	84	+1.19 %	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	582	+0.52 %
GIGNY	337	-0.30 %	VOSBLES-VALFIN	264	+44.70 %
			<b>Total</b>	<b>7796</b>	<b>+1.92 %</b>

### 1.3/ Mode de gestion du service

Le service est géré en régie direct. Le service n'est pas assujéti à la TVA. Depuis le 01 Janvier 2013, la facturation de la redevance a été transférée aux gestionnaires d'eau potable le souhaitant.

### 1.4/ Prestations assurées dans le cadre du service

Le service assure :

- La collecte,
- Le transport,
- Le traitement
- L'élimination des boues produites,
- Le contrôle des raccordements.

Le service a également un rôle de conseil auprès des usagers.

### 1.5/ Estimation du nombre d'habitants desservis par des réseaux de collecte des eaux usées

(Indicateur descriptif D201.0)

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 330 foyers.

## 1.6/ Estimation du nombre d'abonnement

Par abonnés, la collectivité sous-entend le nombre de foyers par commune et de factures de redevance d'assainissement collectif émis en 2018.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique n application de l'article L213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

COMMUNE		Nombre 2018	COMMUNE		Nombre 2018
ANDELOT-MORVAL		42	GENOD		37
ARINTHOD	BOURG, NEGLIA	566	GIGNY SUR SURAN		146
AROMAS	AROMAS Bourg, BURIGNA, CEFFIA, MARSONNAS	187	MONTLAINIA	DESSIA	38
	VILLENEUVE- LES-CHARNOD	25	SAINT-HYMETIERE		30
CERNON		139	THOIRETTE - COISIA	COISIA et MONTAIN	97
CHARNOD		19		THOIRETTE	276
CHEMILLA		33	VOSBLES- VALFIN	VALFIN	34
CONDES		67		VOSBLES	92
CORNOD		112	VAL SURAN	LOUVENNE	38
				SAINT JULIEN SUR SURAN	285
			VALZIN EN PETITE MONTAGNE	FETIGNY	41
				MONTADROIT	26
			<b>TOTAL</b>		<b>2 330</b>

## 1.7/ Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées et par système d'assainissement

(Indicateur descriptif D202.0)

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.

Un total : 3 autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques ont été accordées par la collectivité :

Entreprise SMOBY et la SCAF d'Arinthod-Chisséria à la station d'épuration d'ARINTHOD  
SCFR à la station d'épuration de SAINT-JULIEN-SUR-SURAN.

**1.8/ Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)**

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Caractéristique
Néant				

Total des importations d'effluents en 2018 : 0 m<sup>3</sup>Total des exportations d'effluents en 2018 : 0 m<sup>3</sup>**1.9/ Volume facturé**

	2017	2018	Variation en %
<b>Volumes facturés (m<sup>3</sup>)</b>	219 222	208 518	-4.88 %

	2017	2018	Variation en %
Nombre de facture <sup>1</sup>	2 595	2487	-4.16 %

<sup>1</sup> Certaines communes ou syndicat émettent des factures d'acompte et des factures de solde. Dans le nombre ci-dessus seulement les factures de solde sont comptabilisées.

Si toutes les factures étaient comptabilisées le nombre serait de 3682.

**1.10/ Activité du service**

1.10.1/ Nombre d'opérations totales effectuées dans le cadre du service

Prestation		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Contrôle des installations	Contrôle de faisabilité du branchement au réseau	17	7	7	4	10	4
	Contrôle de branchement	73	34	66	59	78	62

1.10.2/ Nombre d'opérations par commune effectuées dans le cadre du service

**Contrôle de faisabilité du branchement au réseau**

Village	De 2010 à 2015	2016	2017	2018
ANDELOT-MORVAL	2			
ARINTHOD	24	1		
AROMAS	14	1	3	
CERNON	4			
COISIA	10			
CORNOD	4			
DESSIA	2			
FETIGNY	1			
GENOD	2	1		
GIGNY-SUR-SURAN	2		3	1
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	14			1
THOIRETTE	10	1	3	1
VALFIN-SUR-VALOUSE	1			
VOSBLES	4		1	1
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>4</b>

## Contrôle de branchement

Commune		De 2010 à 2016	2017	2018	Commune		De 2010 à 2016	2017	2018
ANDELLOT-MORVAL		4			GIGNY-SUR-SURAN		18	5	
ARINTHOD	Bourg, Négli	73	18	11	MONTLAINS IA	Dessia	5	1	
AROMAS	Aromas	28	2	4	THOIRETTE - COISIA	Coisia	29		1
	Villeneuve les charnod	22	1			Thoirette	54	14	22
CERNON		24	8	3	MONTFLEUR				2
CHARNOD		3			VALSURAN	Louvenne	18	7	2
CHEMILLA			1			Saint-Julien-Sur-Suran	24	5	8
CONDES		3		1	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	Fétigny	29	4	4
CORNOD		17	7	1		Montadroit	5		
GENOD		10	2		VOSBLES-VALFIN	Vosbles	19	2	3
						Valfin	1	1	
					<b>TOTAL</b>		<b>329</b>	<b>78</b>	<b>62</b>

## 1.10.3/ Communications diverses

	2017
Outils de communication mis en place	Mise en ligne d'informations relatives à l'assainissement sur le site internet de la Communauté de Communes. Bulletin d'information

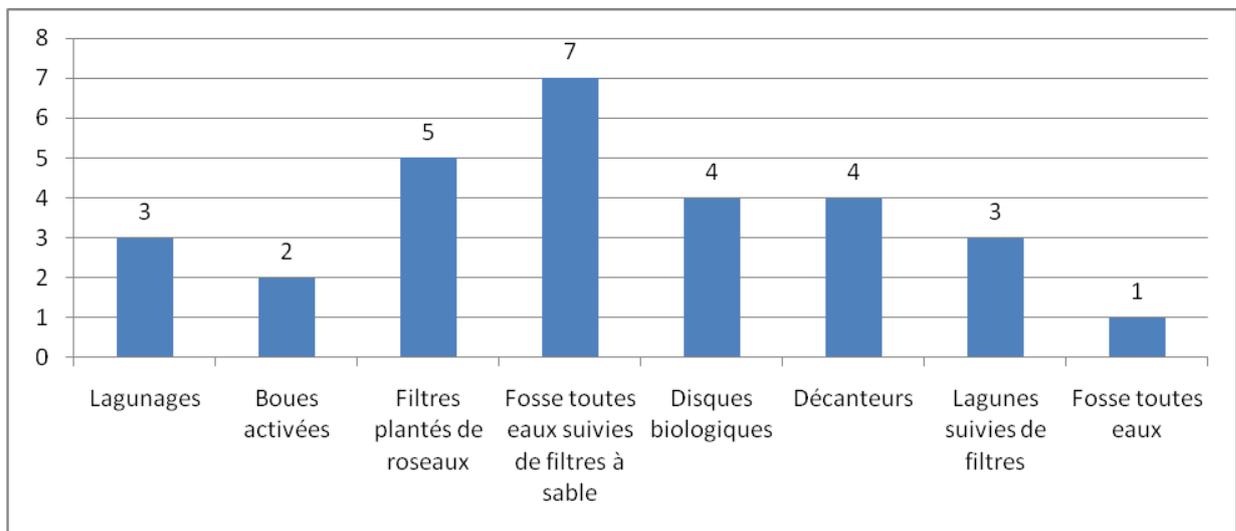
## 1.11/ Ouvrages d'épuration des eaux usées

## 1.11.1/ Type de station d'épuration

La Communauté de Communes possède 29 systèmes d'assainissement.

Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale (EH)	
ANDELLOT-MORVAL	Lagunage	100	
ARINTHOD	BOURG	Boues activées	2400
	NEGLIA	Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable	60
AROMAS	Filtres plantés de roseaux, parcelle ZH 25 et ZH 27	600	
CERNON	BOURG	Disques biologiques	350
	CITEE EDF	Décanteur suivi de 2 filtres à sable	100
	MENOUILLE	Décanteur	50
CHARNOD	Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable	80	
COISIA	BOURG	Fosse toutes eaux suivie d'un filtre à sable	180
	MONTAIN	Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable	50
CONDES	Disques biologiques	350	
CORNOD	BOURG	Décanteur	80
	THOREGNA	Lagunage suivi de 2 filtres à sable	90
	LES BROLAINES	Fosse toutes eaux	

DESSIA	BOURG	Décanteur suivi de 2 bassins et de	
	LES GRANGES DE DESSIA	Décanteur suivie de filtres à sable	
FETIGNY		Filtres plantés de roseaux	110
GENOD		Décanteur	100
GIGNY-SUR-SURAN		Lagunage	360
LEGNA - MONTADROIT		Fosse toutes eaux suivie de 2 filtres à sable et d'un bassin	60
LOUVENNE		Filtres plantés de roseaux	100
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN		Boues activées	1500
THOIRETTE	BOURG	Disques biologiques	800
	LA GOUILLE	Décanteur	
VALFIN-SUR-VALOUSE		Disques biologiques	180
VILLENEUVE-LES-CHARNOD		Filtres plantés de roseaux	80
VOSBLES	BOURG	Filtres plantés de roseaux	100
	MONGEFOND	Lagunage	40
	CHAVAGNA	Bassin suivi d'un lit d'infiltration	60



1.11.2/ Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration  
(Indicateur descriptif D203.0)

Boues issues des stations d'épurations et évacuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018.

Village	Intervention	Date
ARINTHOD – BOURG/	Vidange cuve de rétention des graisses	11/04/2018
		14/09/2018
	Vidange cuve de rétention des sables	02/03/2018
		06/09/2018
	Vidange fosse de dépotage	07/12/2018
ARINTHOD – NEGLIA	Pompage de 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'Arinthod)	22/06/2018
CERNON BOURG	Pompage de 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'Arinthod)	18/04/2018
		27/04/2018
		14/09/2018
CHARNOD	Pompage de 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'Arinthod)	11/01/2018
		28/09/2018
COISIA MONTAIN	Pompage de 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'Arinthod)	01/08/2018
CONDES	Pompage 9 m <sup>3</sup> dans le décanteur et nettoyage du poste de refoulement (dépotage à la station d'Arinthod)	30/01/2018
	Pompage 9 m <sup>3</sup> dans le décanteur (dépotage à la station d'Arinthod)	07/02/2018

THOIRETTE	Pompage de 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'Arinthod)	11/04/2018
	Pompage de 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'Arinthod)	11/04/2018
	Pompage de 6 m <sup>3</sup> décanteur et 3 m <sup>3</sup> clarif (dépotage à la station d'Arinthod)	26/11/2018
VALFIN SUR VALOUSE	Pompage de 9 m <sup>3</sup> des biodisques + nettoyages des biodisques	22/03/2018
	Pompage de 9 m <sup>3</sup> (dépotage à la station d'Arinthod)	29/10/2018
VOSBLES BOURG	Nettoyage des chasses	18/10/2018

## 1.11.3/ Curage de réseaux

Village	Intervention	Date
ARINTHOD	Curage de 260 m de réseau ZA artisanale La Forêt	07/12/2018
CERNON – BOURG	Curage du réseau Rue des Lattes	14/09/2018
CHARNOD	Nettoyage chasse	18/10/2018
COISIA – MONTAIN	Nettoyage préfiltre	05/04/2018
	Curage DO	03/10/2018
CORNOD – THOREGNA	Curage réseau Rue de la Gaîté à THOREGNA	03/10/2018
FETIGNY	Curage chasse + poste	27/04/2018
GIGNY	Curage réseau devant ancienne fromagerie	14/08/2018
LOUVENNE	Nettoyage du poste de relevage	07/12/2018
SAINT JULIEN SUR SURAN	Curage 4 DO	09/08/2018
	Curage poste de relevage rivière	09/08/2018
	Curage poste STEP	09/08/2018
	Curage Rte de Lons	12/06/2018
THOIRETTE BOURG	Curage poste de relevage Thoirette Bourg	05/04/2018
	Curage poste de relevage Thoirette Cotay	05/04/2018
	Curage poste de relevage Thoirette Bourg	03/10/2018
	Curage brcht 17 Grande Rue	06/02/2018
VILLENEUVE	Curage poste + chasse	18/10/2018

## 1.12/ Caractéristiques du réseau de collecte

## 1.12.1/ Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

Le réseau du service public d'assainissement est constitué de :

- 28.5 km de réseau unitaire, hors branchement
- 29.8 km de réseau d'eaux usées, hors branchement.
- 3.3 km de réseau de refoulement.

Soit un linéaire total de 61.5 km.

Village	Type de réseau	Linéaire (km)	Linéaire (km)	Variation en %
		2017	2018	
ANDELOT-MORVAL	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	1.815	1.815	0 %
ARINTHOD – BOURG	Réseau eaux usées	5.26532	5.26532	0 %
	Réseau unitaire	5.9851	5.9851	0 %
ARINTHOD – NEGLIA	Réseau eaux usées	0.71565	0.71565	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
AROMAS	Réseau eaux usées	5.260	5.260	0 %
	Réseau unitaire	0.950	0.950	0 %
	Refoulement	2.050	2.050	0 %
CERNON – BOURG	Réseau eaux usées	0.46525	0.46525	0 %

	Réseau unitaire	2.032	2.032	0 %
CERNON – CITEE EDF	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.264	0.264	0 %
CERNON – MENOUILLE	Réseau eaux usées	0.0075	0.0075	0 %
	Réseau unitaire	1.05	1.05	0 %
CHARNOD	Réseau eaux usées	1.21287	1.21287	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
COISIA - BOURG	Réseau eaux usées	0.626	0.626	0 %
	Réseau unitaire	0.7808	0.7808	0 %
COISIA - MONTAIN	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	1.185	1.185	0 %
CONDES	Réseau eaux usées	0.3301	0.3301	0 %
	Réseau unitaire	1.185	1.185	0 %
	Refoulement	0.149	0.149	0 %
CORNOD - BOURG	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	1.253	1.253	0 %
CORNOD - THOREGNA	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.73	0.73	0 %
CORNOD – LES BROLAINES	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.498	0.498	0 %
CORNOD – VILLETTE	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.691	0.691	0 %
DESSIA - BOURG	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.799	0.799	0 %
DESSIA – LES GRANGES DE DESSIA	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.510	0.510	0 %
FETIGNY	Réseau eaux usées	0.710	0.710	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
	Refoulement	0.086	0.086	0 %
GENOD	Réseau eaux usées	0	0	0 %
	Réseau unitaire	0.760	0.760	0 %
GIGNY-SUR-SURAN	Réseau eaux usées	1.247	1.247	0 %
	Réseau unitaire	2.150	2.150	0 %
	Refoulement	0.080	0.080	0 %
LOUVENNE	Réseau eaux usées	1.12925	1.12925	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
	Refoulement	0.6	0.6	0 %
LEGNA - MONTADROIT	Réseau eaux usées	0.619	0.619	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
SAINT-JULIEN-SUR- SURAN	Réseau eaux usées	4.530	4.530	0 %
	Réseau unitaire	5.660	5.660	0 %
	Refoulement	0.320	0.320	0 %
THOIRETTE - BOURG	Réseau eaux usées	2.430	2.430	0 %
	Réseau unitaire	0.756	0.756	0 %
VALFIN-SUR-VALOUSE	Réseau eaux usées	1.17944	1.17944	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
VILLENEUVE-LES- CHARNOD	Réseau eaux usées	0.5048	0.5048	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
VOSBLES – BOURG	Réseau eaux usées	1.608	1.608	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
VOSBLES – MONGEFOND	Réseau eaux usées	0.906	0.906	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %
VOSBLES - CHAVAGNA	Réseau eaux usées	1.013	1.013	0 %
	Réseau unitaire	0	0	0 %

1.12.2 / Identification des ouvrages existants afin de maîtriser les déversements par les réseaux unitaires en temps de pluie par système d'assainissement.

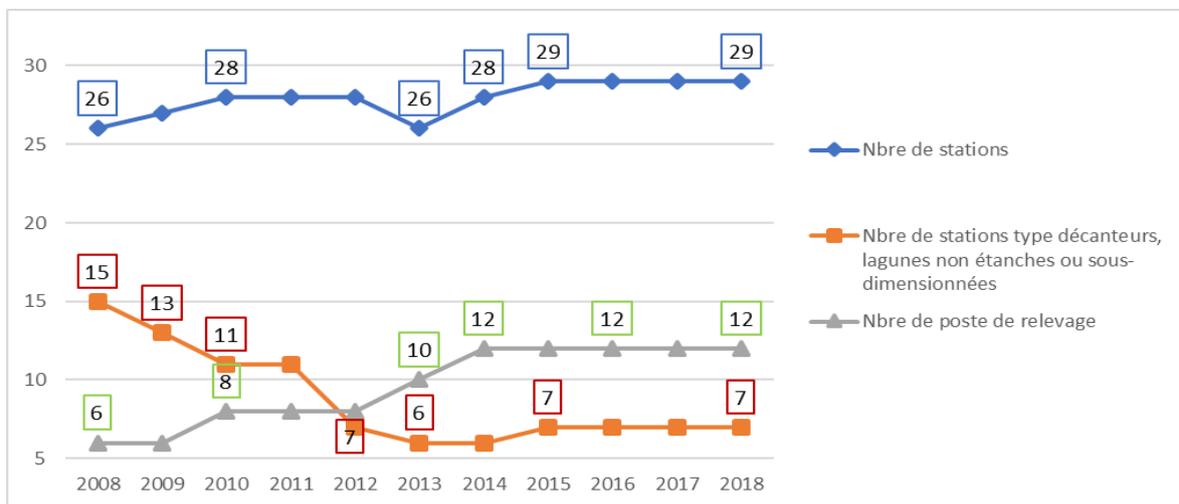
41 déversoirs d'orage assurent le déversement du surplus d'eau en cas d'intempéries sur le territoire de la Communauté de Communes.

Village	Type d'équipement	Localisation
ANDELOT-MORVAL	Déversoir d'orage	Terrain en amont de la station
ARINTHOD – BOURG	Déversoir d'orage	Rue du collège
	Déversoir d'orage	Carrefour Gendarmerie
	Déversoir d'orage	Rue de la Prélette
	Déversoir d'orage	Zone artisanale
	Bassin orage	Entrée station d'épuration
AROMAS	Déversoir d'orage	Au bourg en amont du poste de relevage, parcelle ZE 3
	Déversoir d'orage	Le long de la voie communale n°20
	Déversoir d'orage	Dans les locaux de « Notre Maison »
CERNON – BOURG	Déversoir d'orage	Entrée de station
	Déversoir d'orage	Parcelle ZA 200
CERNON – CITEE EDF	Déversoir d'orage	Entrée de station
CERNON – MENOUILLE	Déversoir d'orage	Amont du décanteur
COISIA - BOURG	Déversoir d'orage	Grande Rue
	Déversoir d'orage	Contrebas de la grande rue
	Déversoir d'orage	Chemin d'accès à la station
	Déversoir d'orage	Entrée de station
COISIA - MONTAIN	Déversoir d'orage	Entrée de station
CONDES	Déversoir d'orage	Entrée de station
CORNOD - BOURG	Déversoir d'orage 1	
	Déversoir d'orage 2	Parcelle ZB 82
CORNOD - THOREGNA	Déversoir d'orage	Entrée de station
DESSIA - BOURG	Déversoir d'orage	Entrée de station
DESSIA – LES GRANGES DE DESSIA	Déversoir d'orage	Parcelle ZC 53
GENOD	Déversoir d'orage 1	Devant l'Eglise
	Déversoir d'orage 2	Avant le Décanteur
GIGNY-SUR-SURAN	Déversoir d'orage 1	A coté de la Parcelle AB 126
	Déversoir d'orage 2	Rue du Lavoir
	Déversoir d'orage 3	A coté de la parcelle AB 206
	Déversoir d'orage 4	Rue du Faubourg
	Déversoir d'orage 5	Parcelle AB 380
	Déversoir d'orage 6	Parcelle AB 422
	Déversoir d'orage 7	Parcelle AB 324
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	Déversoir d'orage	Zone artisanale
	Déversoir d'orage	La rivière
	Déversoir d'orage	Avant le poste de relevage La Renarde
	Poste de relevage avec déversoir d'orage	La Renarde
	Déversoir d'orage	Chemin d'accès à la station
THOIRETTE - BOURG	Déversoir d'orage	Amont du poste de relevage en entrée de station
VOSBLES – BOURG	Déversoir d'orage	En amont de la station
VOSBLES – MONGEFOND	Déversoir d'orage	Parcelle ZB 1

### 1.12.3 / Postes de relevage sur le réseau de collecte ou en entrée de station d'épuration

Village	
ARINTHOD – BOURG	Poste de relevage en entrée de station
AROMAS	Poste de relevage du Bourg
	Poste de relevage de Marsonnas
CONDES	Poste de relevage dit du camping
FETIGNY	Poste de relevage
GIGNY-SUR-SURAN	Poste de relevage
LOUVENNE	Poste de relevage dans le bourg
SAINT-JULIEN-SUR-SURAN	Poste de relevage dit de la Rivière
	Poste de relevage en entrée de station
THOIRETTE - BOURG	Poste de relevage dit du cotay
	Poste de relevage du bourg
VILLENEUVE-LES-CHARNOD	Poste du relevage en entrée de station

Evolution du nombre de stations d'épuration et de postes de relevage sur le territoire



Le nombre de stations de type décanteurs ou lagunes non étanches est inclus dans le nombre de stations total.

### 1.13 / Code SANDRE des ouvrages

Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (SANDRE)

Village	Type de code SANDRE	Code
ANDELLOT-MORVAL	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 010
	Du réseau de collecte	06 09 39 010 002
	De la station de traitement	06 09 39 010 001
ARINTHOD – BOURG	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 016
	Du réseau de collecte	06 08 39 016 001
	De la station de traitement	06 09 39 016 001
ARINTHOD – NEGLIA	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 016
	Du réseau de collecte	06 08 39 016 002
	De la station de traitement	06 09 39 016 002
AROMAS	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 018

	Du réseau de collecte	
	De la station de traitement	
CERNON – BOURG	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 086
	Du réseau de collecte	06 08 39 086 003
	De la station de traitement	06 09 39 086 003
CERNON – CITEE EDF	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 086
	Du réseau de collecte	06 08 39 086 001
	De la station de traitement	06 09 39 086 001
CERNON – MENOUILLE	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 086
	Du réseau de collecte	06 08 39 086 002
	De la station de traitement	06 09 39 086 001
CHARNOD	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 111
	Du réseau de collecte	06 08 39 111 001
	De la station de traitement	06 09 39 111 001
COISIA - BOURG	De l'agglomération d'assainissement	06 00004 39 158
	Du réseau de collecte	06 09 39 158 001
	De la station de traitement	06 09 39 158 001
COISIA - MONTAIN	De l'agglomération d'assainissement	06 00003 39 158
	Du réseau de collecte	06 08 39 158 002
	De la station de traitement	06 09 39 158 002
CONDES	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 163
	Du réseau de collecte	06 08 39 163 001
	De la station de traitement	06 09 39 163 001
CORNOD - BOURG	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 166
	Du réseau de collecte	06 08 39 166 002
	De la station de traitement	06 09 39 166 002
CORNOD - THOREGNA	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 166
	Du réseau de collecte	06 08 39 166 001
	De la station de traitement	06 09 39 166 001
CORNOD – LES BROLAINES	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 166
	Du réseau de collecte	06 08 39 166 003
	De la station de traitement	06 09 39 166 003
DESSIA - BOURG	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 273
	Du réseau de collecte	06 08 39 273 002
	De la station de traitement	06 09 39 273 002
DESSIA – LES GRANGES DE DESSIA	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 195
	Du réseau de collecte	06 08 39 273 003
	De la station de traitement	06 09 39 273 003
FETIGNY	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 224
	Du réseau de collecte	06 08 39 224 001
	De la station de traitement	06 09 39 224 001
GENOD	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 247
	Du réseau de collecte	06 08 39 247 001
	De la station de traitement	06 09 39 247 001
GIGNY-SUR-SURAN	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 253
	Du réseau de collecte	06 09 39 253 002
	De la station de traitement	06 09 39 253 001
LOUVENNE	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 303
	Du réseau de collecte	06 08 39 303 001
	De la station de traitement	06 09 39 303 001
LEGNA - MONTADROIT	De l'agglomération d'assainissement	0600001 39 290
	Du réseau de collecte	06 08 39 290 001
	De la station de traitement	06 09 39 290 001
SAINT-JULIEN-SUR-	De l'agglomération d'assainissement	06 0000 139 485

SURAN	Du réseau de collecte	
	De la station de traitement	
THOIRETTE - BOURG	De l'agglomération d'assainissement	06 0000 139 530
	Du réseau de collecte	06 08 39 397 001
	De la station de traitement	06 09 39 530 002
THOIRETTE - LA GOUILLE	De l'agglomération d'assainissement	Non connu
	Du réseau de collecte	Non connu
	De la station de traitement	Non connu
VALFIN-SUR-VALOUSE	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 542
	Du réseau de collecte	06 08 39 542 001
	De la station de traitement	06 09 39 542 001
VILLENEUVE-LES-CHARNOD	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 566
	Du réseau de collecte	06 08 39 566 001
	De la station de traitement	06 09 39 566 001
VOSBLES - BOURG	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 583
	Du réseau de collecte	06 08 39 583 001
	De la station de traitement	06 0939583 001
VOSBLES - MONGEFOND	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 583
	Du réseau de collecte	06 08 39 583 003
	De la station de traitement	06 09 39 583 003
VOSBLES - CHAVAGNA	De l'agglomération d'assainissement	06 00001 39 583
	Du réseau de collecte	06 08 39 583 002
	De la station de traitement	06 09 39 583 002

## II/ Tarification de l'assainissement collectif et recettes du service

### 2.1/ Composition de la commission assainissement

Avant toutes décisions du conseil communautaire, une commission assainissement étudie les dossiers ; Cette commission constituée au sein de la Communauté de Communes sur la base du volontariat est composée de membres :

Patrick ANDREY, Cécile BESNIE TRECOURT, Maurice BESSARD, Michel BOUQUEROD, Isabelle BRANCHY, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Jean-Yves BUCHOT, Gérard CHARRIERE, Jean-Charles GROSIDIER, Jean-Louis DELORME, Josiane CARRETIE, Jean Claude NEVERS, Philippe LAMARD, Bernard RUDE, Nicole VELON.

### 2.2/ Ordre du jour des commissions en 2018

Date et ordre du jour des Commissions assainissement :

Date	Ordre du jour
16/03/2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan de fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectif (réseaux et stations) : Intervenant Romain PROST du Conseil Départemental</li> <li>- Présentation des budgets d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif</li> <li>- Etudes et travaux en cours,</li> <li>- Subventions assainissement non collectif</li> <li>- Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif</li> <li>- Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif</li> </ul>
27/04/2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et travaux en cours,</li> <li>- Subventions assainissement non collectif,</li> </ul>
22/05/2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et travaux en cours,</li> <li>- Subventions assainissement non collectif,</li> </ul>
18/09/2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et travaux en cours,</li> <li>- Systèmes d'assainissement Gigny sur Suran et Thoirette,</li> <li>- Subventions assainissement non collectif,</li> </ul>
12/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes et travaux en cours,</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redevance d'assainissement collectif : à compter du 01/01/2019,</li> <li>- Assainissement non collectif : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Périodicité des visites contrôles de fonctionnement</li> <li>✓ Travaux non effectués de mise aux normes- majoration de la redevance ANC</li> <li>✓ Arrêt du 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau – Etude de conception en amont des demandes de subvention.</li> </ul> </li> </ul>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur

Les délibérations qui ont fixées les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19 Novembre 2018	Redevance assainissement collectif – tarif à compter du 01/01/2019
26 novembre 2015	Redevance assainissement collectif – tarif à compter du 01/01/2016
3 décembre 2012	Assainissement non collectif et collectif – facturation des redevances par les organismes facturant l'eau
21 mai 2012	Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)
8 novembre 2011	Redevance assainissement collectif et somme équivalente : à compter du 01/01/2012
12 novembre 2009	Participation pour frais de raccordement (PFR)
12 novembre 2009	Précisions sur la participation de raccordement à l'Egout (PRE)

Suite à une évolution réglementaire la PRE instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique ne sera plus applicable pour les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Cette participation est remplacée par la PAC instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254).

## 2.4/ Montants de la redevance et des différentes participations

### 2.4.1 / Redevance assainissement collectif

Redevance assainissement collectif et somme équivalente :	A compter du 01/01/2010	A compter du 01/01/2011	A compter du 01/01/2016	A compter du 01/01/2019
Part fixe	40.00 €	50.00 €	52.50 €	57.50 €
Part variable	1.40 €/m <sup>3</sup>	1.45 €/m <sup>3</sup>	1.53 €/m <sup>3</sup>	1.73 €/m <sup>3</sup>

La redevance d'assainissement collectif sera facturée en 2019 conformément à la délibération du 19 novembre 2018.

La redevance apparaît sur la facture d'eau potable pour les villages suivants :

	SDEI	SOGEDO	Lyonnaise des eaux
<b>Contrats d'affermage (sociétés fermières)</b>	Broissia, Genod, Louvenne, Monnetay, Montagna le Templier, Montfleur, Montrevel, Villechantria, Villeneuve les Charnod, Vosbles	Andelot, Aromas, Bourcia, Dramelay (le Mont), Dessia, Gigny, Lains, Saint-Julien	Thoirette
<b>Syndicats</b>	<b>Syndicat du Valouson</b>	<b>Syndicat à la carte</b>	<b>Syndicat de Laval d'Anfia</b>
	La Boissiere, Chatonnay, Marigna sur Valouse, Savigna	Arinthod, Chisseria, Chemilla, Cézia, Saint-Hymetière, Lavans sur Valouse	Légna et hameau de Viremont
<b>Gestion directe</b>	Cernon, Coisia, Condes, Dramelay (bourg), Fetigny		

Les factures d'eau potable et d'assainissement sont toujours distinctes sur les villages suivants :

<b>Gestion directe</b>	Charnod, Cornod, Valfin sur Valouse, Vescles
------------------------	----------------------------------------------

### 2.4.2/ Redevance modernisation des réseaux de collecte

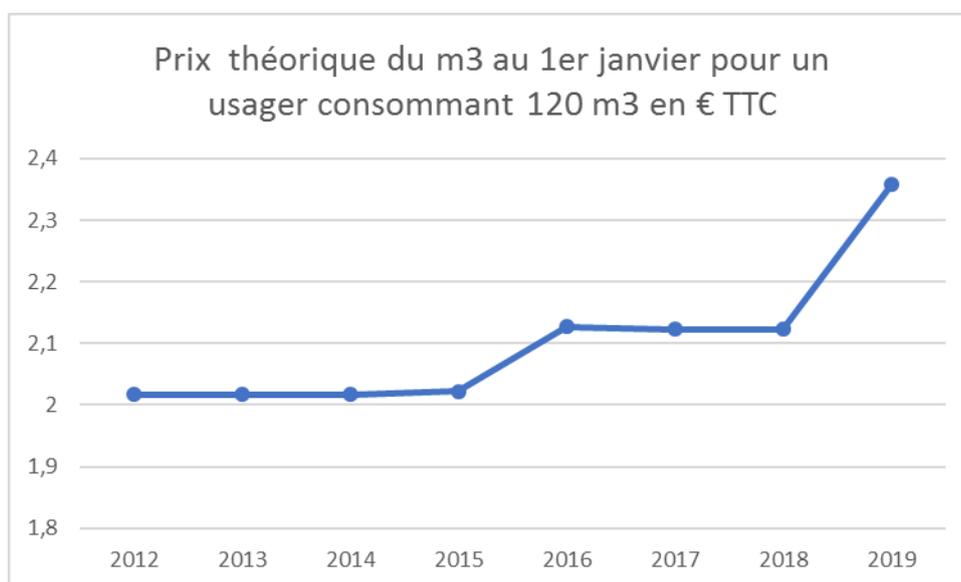
L'Agence de l'Eau a instituée la redevance de modernisation des réseaux de collecte et en 2012. Cette redevance apparait sur la facture de la redevance d'assainissement collectif perçues est reversée à l'Agence de l'Eau.

Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m <sup>3</sup> )	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019
Sur l'ensemble du territoire	0.155 €/ m <sup>3</sup>	0.16 €/ m <sup>3</sup>	0.155 €/ m <sup>3</sup>	0.155 €/ m <sup>3</sup>	0.15 €/ m <sup>3</sup>

#### 2.4.3/ Prix TTC du service au mètre cube pour 120 m<sup>3</sup> (Indicateur descriptif D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m<sup>3</sup>).

	1er janvier 2018	1er janvier 2019	Variation %
Part variable	183.6 €	207.6 €	+ 13.07 %
Redevance modernisation des réseaux	18.60 €	18 €	-3.33 %
Part fixe	52.5 €	57.50 €	+ 9.52 %
Redevance assainissement collectif en € TTC	254.70 €	283.10 €	+ 11.15 %
Le prix théorique du m <sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m <sup>3</sup> en € TTC/ m <sup>3</sup> .	2.123 €	2.359 €	+ 11.12 %



#### 2.4.4/ Les Participations de Raccordement (PRE / PFR / PAC)

Participations	2012	De 2013 à 2019
Participation de Raccordement à l'Egout (PRE)	1 750 €	
Participation pour Frais de Raccordement (PFR)		1 500 €
Participation pour le financement à l'Assainissement Collectif (PAC)		1750 €

Suite à une évolution réglementaire la PRE instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique ne sera plus applicable pour les dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Cette participation est remplacée par la PAC instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254).

### III/ Indicateurs de performance

#### 3.1/ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

(Indicateur descriptif P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Les zonages d'assainissement ont été approuvés sur les communes « historiques » de ARINTHOD, BOURCIA, BROISSIA, CEZIA, CHATONNAY, CHISSERIA, DESSIA, DRAMELAY, CONDES, FETIGNY, GENOD, GIGNY-SUR-SURAN, LA BOISSIERE, LAINS, LAVANS SUR VALOUSE, LEGNA, LOUVENNE, MARGNA SUR VALOUSE, MONNETAY, MONTAGNA LE TEMPLIER, MONTREVEL, SAINT-JULIEN-SUR-SURAN, THOIRETTE, VALFIN SUR VALOUSE, VESCLES, VILLECHANTRIA VILLENEUVE LES CHARNOD, VOSBLES ont été validés après enquête publique.

Les zonages d'assainissement des communes d'AROMAS, CHEMILLA, CORNOD, MONTFLEUR, SAINT-HYMETIERE sont en attente de la définition de projet d'assainissement collectif.

#### 3.2/ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

(Indicateur descriptif P202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Les parties B et C ne sont prises en compte que si 15 points sont obtenus pour la partie A.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A/ Plan du réseau de collecte	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement du réseau d'assainissement.	10	10*
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	0
<b>TOTAL</b>		<b>15</b>	<b>0</b>

\*Le plan de DESSIA a été réalisé lors de l'étude réseau réalisé en 2015

La suite du tableau, parties B et C, est complétée seulement si les 15 points sont atteints dans la partie A.

#### 3.3/ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

(Indicateur descriptif P203.3)

Cet indicateur concerne seulement un réseau collectant une charge supérieure à 2000 EH. Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Petite Montagne collecte une charge supérieure à 2 000 EH.

### 3.4/ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

(Indicateur descriptif P204.3)

Cet indicateur concerne seulement les stations d'épuration recevant une charge supérieure à 2000 EH. Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

La seule station d'épuration concernée sur le territoire de la Communauté de Communes Petite Montagne est celle d'ARINTHOD Bourg.

Les services de la Police de l'Eau donne un indice de 0 pour l'année 2018, à cause de deux éléments :  
-Charge en entrée de station en février 2018 de 3 800 EH pour une capacité de la station de 2 400 EH.  
-Une non-conformité durant trois années de suite pour l'indice de performance.

Station d'épuration	Valeur obtenue
Station d'ARINTHOD - Bourg	0

### 3.5/ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

(Indicateur descriptif P205.3)

Cet indicateur concerne seulement les stations d'épuration recevant une charge supérieure à 2000 EH. Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2000 EH s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration.

Les services de la Police de l'Eau donne un indice de performance de 0 pour l'année 2018 à cause d'un dépassement d'une valeur rédhibitoire en avril 2018.

Lors du bilan 24H d'avril 2018, un épisode pluvieux a eu lieu provoquant le by-pass en entrée de station de 790 m<sup>3</sup>/j (rejet direct dans le milieu naturel). Les concentrations de ce rejet sont ajoutées à celles des eaux traitées (sortie de station), la valeur rédhibitoire a alors été atteinte pour le paramètre MES.

Station d'épuration	Valeur obtenue
Station d'ARINTHOD - Bourg	0

### 3.6/ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

(Indicateur descriptif P206.3.2)

Filière mise en œuvre	Filière conforme	Quantité en m <sup>3</sup> et Tonne de matière sèche (TMS)
Epandage agricole – SAINT JULIEN	Oui	73 m <sup>3</sup> - 12 TMS
Epandage agricole – ARINTHOD	Oui	184 m <sup>3</sup> - 46.9 TMS
Evacuation vers une station d'épuration *	Oui	135 m <sup>3</sup> - 6.75 TMS
Incineration	Non réalisé	0
Compostage	Non réalisé	0

**Quantité de boues évacuées conformes**

\*L'évacuation vers une station d'épuration peut être considérée comme une filière conforme si la station dispose elle-même d'une filière conforme et si la station réceptionne les boues a donné son accord et si la station dispose elle-même d'une filière conforme.

Pour l'exercice 2018, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100 %.  
Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = Quantité de boues admises par une filière conforme / Quantité de boues totales évacuées (conformes et non conformes) \* 100

**IV/ Financement des investissements****4.1/ Durée d'extinction de la dette de la collectivité et montants des annuités**

(Indicateur descriptif P256.2)

	2011	2012	2013	2014	De 2015 à 2024
<b>Durée d'extinction de la dette</b>	0.00€	1939 €	0.00 €	11 016 €	0.00 €

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes exprimées en € TTC :

	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette au 01 janvier (logiciel dette)	2 392 255.48 €	2 783 858.32 €*	2 969 215.98 €	2 820 515.02 €	2 667 874.02 €
Encours de la dette au 31 décembre n	2 783 858.32 €	2 969 215.98 €*	2 820 365.40 €	2 667 874.02 €	2 511 348.50 €
Remboursements au cours de l'exercice (Annuité) CA	188 358.27 €	207 565 .19 €	223 209.04 €	222 699.86 €	245 605.47 €
Dont intérêts	80 338 19 €	82 635.55 €	74 358.46 €	70 058.87 €	89 079.94 €
Dont capital	108 020.08 €	124 929.64 €	148 850.58 €	152 640.99 €	156 525.53 €

\* Réalisation d'un prêt de 300 000 € auprès de la Banque Populaire sur 15 ans avec un taux de 1.59 % et réaménagement de 2 prêts contractés auprès de la Banque Populaire l'un en 2008 et l'autre en 2010.

**4.2/ Montant des abandons de créances ou de versement à fond de solidarité selon état dressé par le trésorier et après poursuites règlementaires**

(Indicateur descriptif P207.0)

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'abandon de créance	6	2	0	3	7
Montant des abandons de créance	552.52 €	731.84 €	0 €	835.68 €	2 431.17 €
Versement à un fond de solidarité	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

**V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service****CORNOD**

Une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux à un étage sera créée pour le Bourg de Cornod, Les Breulaines et Villette. Un poste de refoulement mis en œuvre et des tronçons de réseaux installés pour acheminer les eaux usées à la future station.

**CEFFIA :**

Des tronçons de réseaux vont être créés avec l'installation d'un poste de usées dans une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux.

#### Zonage assainissement d'AROMAS :

Le dossier d'enquête publique est prêt. La demande d'examen au cas par cas auprès de la DREAL a été effectuée. Le tribunal administratif a été saisi pour la désignation d'un commissaire enquêteur. L'enquête publique aura lieu en 2019.

#### Zonage assainissement de CORNOD :

Le dossier d'enquête publique est prêt. La demande d'examen au cas par cas auprès de la DREAL est en cour. L'enquête publique devrait être effectuée en 2019.

#### CERNON - Citée EDF :

Un projet de réhabilitation de la station d'épuration sera achevé au printemps 2019.

#### AROMAS et SAINT-JULIEN :

Suite à la réalisation d'études réseaux en 2014 listant les dysfonctionnements sur les réseaux, la réalisation de projets est prévue en 2019. L'objectif étant de refaire ou de réhabiliter des tronçons de réseaux afin d'améliorer la collecte et de supprimer des apports d'eaux claires parasites (eau de sources).

#### Epandage des boues ARINTHOD :

Le curage et l'épandage de boues est programmé pour 2019.

#### Evacuation des boues AROMAS :

Une étude préalable à l'épandage des boues d'AROMAS se termine. L'évacuation et l'épandage de tout ou partie des boues sont prévus en 2019.

#### SAINT HYMETIERE/CHEMILLA

Une station d'épuration de type filtre plantés de roseaux à 2 étages sera créée traitant les eaux usées de Chemilla et de Saint Hymetière. Le début des travaux est prévu à l'automne.

#### MONTFLEUR

Le dossier d'avant-projet a été transmis à la communauté de communes pour validation. Une réunion de présentation sera prévue au printemps pour validation du dispositif de traitement (filtre planté de roseaux 1 étage, filtre planté de roseau 2 étages, biodisques ...)

#### GIGNY

Suite à plusieurs mises en demeure de la police de l'eau pour réhabiliter la lagune de Gigny, un bureau d'étude a été missionné pour établir le projet de réhabilitation de la lagune de Gigny. Une réunion de démarrage a eu lieu courant janvier. Le bureau d'étude travaille sur la phase avant-projet en lien avec la police de l'eau, le département, le syndicat de rivière ...L'étude va se poursuivre tout au long de l'année 2019.

#### THOIRETTE

Des apports d'eau claire parasite ont été constatés depuis plusieurs années entraînant une non-conformité de l'installation (réseau + station).

La communauté de communes a recruté depuis septembre 2018, un étudiant en contrat d'apprentissage.

Dans le cadre de son rapport de stage, l'étude diagnostic du réseau permettant de localiser les points d'entrée d'eaux claires parasites sera réalisée par ce dernier. Une location de matériel de mesure (débitmètre, préleveur ...) pourra être envisagée.